

## Réparations

Vous devez signaler les réparations à l'Accueil, bâtiment A.

Nos techniciens assurent les réparations dans votre chambre : vitrerie, changement d'ampoules, électricité, plomberie...

Nos agents sont habilités à entrer dans vos logements pour effectuer les travaux nécessaires, votre présence n'est donc pas obligatoire, néanmoins un avis de passage sera déposé dans votre logement.

Dans le cas où une entreprise extérieure doit intervenir, les délais de prise en charge peuvent être plus importants.

Les interventions sont prises en charge par la résidence, sauf négligence de votre part.